

Traduction D'une Lettre Polonoise Sur l'Écrit Intitulé: Considerations Sur La Conduite De La République De Pologne etc.

[Erscheinungsort nicht ermittelbar]: [Verlag nicht ermittelbar], 1756

<http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1789540763>

Druck Freier  Zugang



Traduction
d'une lettre polonoise

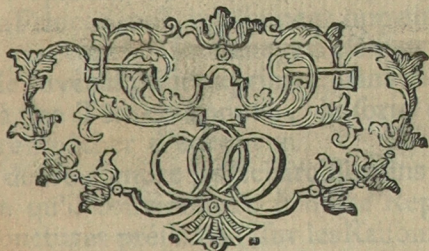
1756.

t III. G

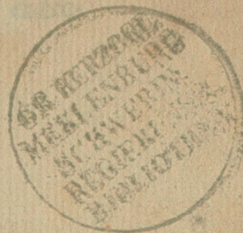
470.

I + VII
G. 470.

TRADUCTION
D'une
LETTRE POLONOISE
SUR L'ÉCRIT
INTITULÉ:
CONSIDERATIONS SUR LA
CONDUITE DE LA RÉPU-
BLIQUE DE POLOGNE
&c.

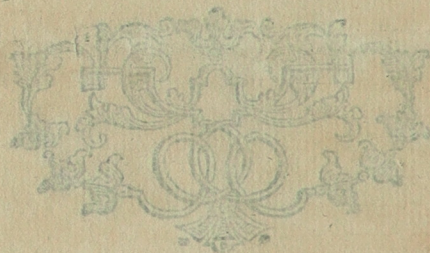


1756.



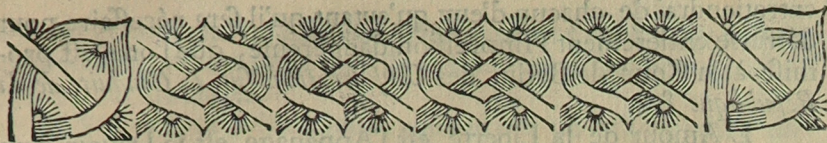
TRANSLATION
D'une
LETTRE POLONOISE
SUR L'ÉCRIT
INSTITUT
CONSIDÉRATIONS SUR LA
CONDUITE DE LA RÉPU-
BLIQUE DE POLOGNE

8c



1726





Quis tulerit Gracchos de Seditiōe querentes?

Juvenal, Sat. II.

C'est dans ce seul Vers, Monsieur, que je renfermerai les Réflexions, que Vous me demandés, sur la Partie du nouvel Ecrit de la Cour de Berlin qui concerne la Justice prétendue des Armes Prussiennes. Après ce que nous sçavons de l'Invasion de la Saxe, & des Violences de toute Espèce qui l'ont accompagnée ou suivie, quand on voit le Roi de Prusse s'applaudir de sa Moderation, & vouloir faire retomber sur un Prince, aussi injustement opprimé, le titre odieux d'Oppresseur, en vérité, Monsieur, on est trop heureux de trouver un Vers de Juvenal pour exprimer, sans manquer au respect que l'on doit à une Tête couronnée, la sorte d'Impatience que l'on ne peut s'empêcher d'éprouver.

J'aurois désiré étendre les Eclaircissemens que Vous me demandés sur ce qu'il conviendrait à notre République de faire dans les Conjonctures présentes, sur les Raisons qu'elle a de fournir des Secours prompts à son Roi, sur le prétendu Intérêt commun, naturel & permanent dont on suppose la Pologne attachée à la Prospérité du Roi de Prusse, sur la Nature des Obligations reciproques contractées au *Traité de Welow* entre la République & la Maison de Brandebourg, & enfin sur la Justice des Préentions que nous avons à former sur les Territoires d'*Elbing* & d'*Drakeim*; mais les bornes que j'ai prescrites à ma Lettre ne m'ayant pas permis d'approfondir tous ces Détails; je ne Vous

);(2

entre-

entretiendrai de chacun d'eux qu'autant qu'il sera nécessaire pour détruire entièrement l'Impression dangereuse, que l'on s'est promise à la Cour de Berlin des *Considerations sur la Conduite de la Republique &c.*

L'Amour de la Liberté est l'Appanage est le Devoir d'un Républicain: ce Gout que chraun de nous apporte en naissant fortifié des Principes de nôtre Education & consacré par nos Usages nous est si cher, qu'il n'y a rien au Monde que nous ne soions prêts à lui sacrifier; c'est la Base de nôtre Constitution, & les Maitres que nous nous donnons librement, ne montent sur le Thrône de Pologne, qu'en s'engageant à ne donner aucune Atteinte à nos Privilèges & à nos Prérrogatives: le Roi qui observe religieusement cette Promesse solennelle est le Chef & le Pere de la République. Ce seul mot, Monsieur, décide la Conduite de la République de Pologne dans les Conjonctures présentes: Une Nation libre & généreuse, qui fremit au seul Nom de Despotisme, peut-elle envisager sans Ressentiment, les Déprédations faites par un Prince ambitieux dans le Patrimoine d'un Souverain son Egal, quand le Souverain opprimé est son Roi? Je ne me refuserai point, Monsieur, à la distinction que l'on fait entre le Roi de Pologne & l'Electeur de Saxe, je veux même convenir pour un moment avec Vous, que l'invasion de la Saxe nous soit étrangère (quoique ses Suites, comme Vous le verrez par celle de ma Lettre ne soient riens moins qu'indifferentes pour nous) Que s'ensuivra-t-il de cette distinction? Que le Roi nôtre Maitre ne peut pas exiger de nous en Vertù de nôtre Serment de fidélité & d'Obeissance les Sécours dont il a besoin pour recouvrer son Electorat injustement envahi par le Roi de Prusse; mais en est il moins dans le Cas de les attendre de nôtre Zèle & de nôtre Reconnoissance?

Je ne sçai, Monsieur, si Vous jugerés comme moi de l'espèce d'Axiome qu'avance l'Auteur des *Considerations* quand il assure que la République en se mêlant des Différens particuliers de son Roi qui a des Possessions au Débors partagera toujours ses Disgraces mais jamais ses Avantages; Je ne vois dans cette Proposition que beaucoup d'Orgueil & j'y cherche en vain la Verité, j'ose même avancer, que si la République se mêloit sérieusement des Affaires du Roi dans les Circonstances présentes,

res, les Avantages qu'Elle en pourroit retirer pour elle-même égaleroient au moins ceux qu'Elle procureroit à son Maître comme Electeur de Saxe.

Je vous avoue, Monsieur, que je n'ai pû m'empêcher de sourire à l'Expression affectueuse d'Alliance éternelle entre la Maison Roïale de Prusse & la République de Pologne: Vous vous rappellerés à cette Occasion ce qui arriva au Marquis de Brandebourg, Duc de Prusse, lorsqu'il prétendit avoir Séance à la Diète D'Élection après la mort de Sigismond Auguste: on répondit expressément à Son Envoyé: que son Maître devoit être content du Fief qu'il tenoit des Bienfaits de la Couronne de Pologne mais qu'à l'Égard de la Place qu'il demandoit au Senat & du Droit de Suffrage à la Diète, la République ne jugeoit pas à propos de lui accorder sa Démande: ce Refus fait en 1612. ne paroît pas trop s'accorder avec l'éternité de l'Alliance entre la République & la Maison Roïale de Prusse.

Il est vrai qu'au Traité de *Welow* 1657. l'Electeur Frédéric Guillaume en faveur de la Paix qu'il fit avec la République & des Secours qu'il s'engagea de lui fournir contre ses Ennemis, aiant obtenu la Souveraineté de Prusse, conclut une Alliance perpétuelle & inviolable avec le Roi & la République de Pologne, qui suivant les termes du Traité devoit tenir lieu de son ancien Vasselage; les Secours mutuels pour la Guerre contre les Suédois furent réduits au terme de dix Ans par une Convention particulière du même Jour & on ajouta dans le Traité qu'au Cas qu'il s'élevât par la Suite quelque Guerre contre le Roi & la République de Pologne, l'Electeur ou ses Descendans seroient reus d'envoyer un Corps auxiliaire de 1500. hommes de pié & de 500. Chevaux. Réciproquement le Roi & la République de Pologne s'engagerent par le même Traité à ne permettre l'Entrée de leur Territoire à aucun Ennemi de la Maison Electorale de Brandebourg & de veiller à la Défense & à la Conservation du Duché de Prusse, *surtout*, ajoute le Traité, si la Guerre que l'on viendrait à déclarer à l'Electeur ou à ses Descendans se faisoit en haine du Secours par lui ou eux fourni à la République. Voilà, Monsieur, le titre principal que l'on produit en faveur de S. M. Prussienne: Ce Traité comme Vous voles, absolument deffensif pour le Duché de Prusse ne peut être réclamé par la Maison de

): (3

Brandebourg qu'au Cas qu'Elle fois attaquée dans cette Partie de ses États; ce n'est point en qualité D'Electeur de Brandebourg mais comme Roi de Prusse que ce Prince a commencé la Guerre, & c'est cette même Raison qu'il a alléguée à la Diette de Ratisbonne pour décliner les Ordonnances du Chef de l'Empire contre l'Electeur de Brandebourg, il n'est donc pas en sa Qualité d'Agresser dans le Cas de reclamer les Avantages du Traité de *Welom*: Une preuve que l'on n'a jamais regardé ce Traité que comme défensif c'est qu'en 1726. lors du Traité de Vienne par lequel l'Empereur des Romains & l'Imperatrice de Russie se promirent mutuellement un Secours de 30000. hommes, il y eut un Article exprés pour y comprendre la République qui dans sa Diète de la même Année nomma des Commissaires pour en conférer avec l'Ambassadeur de l'Empereur, en faire Rapport aux États & avoir leur Approbation.

Vous observerez encore, Monsieur, que la République ne s'engage à fournir à la Maison Electorale de Brandebourg un pareil Secours de 2000. hommes que dans le Cas particulier où cette Puissance feroit attaquée en haine de celui qu'Elle auroit fourni à la République. Il seroit difficile assurément au Roi de Prusse de faire valoir cette Raison en faveur de sa Maison soit pour le Présent, soit pour le Passé.

Dés l'Année 1661. la République eut à se plaindre que l'Electeur eut manqué à ses Engagemens en ne faisant pas marcher le Secours promis dans la Prusse Polonoise, & ce fut sur ce Grief que la République refusa pour lors de remettre entre ses Mains la Ville d'Elbing. *

L'an 1662. le même Electeur Frédéric Guillaume refusa au Roi Michel le Secours qu'il lui demandoit contre l'Armée confédérée, & ce fut, ajoute son Historien, pour n'être pas pressé sur cet Article qu'il n'insista pas alors sur l'Evacuation d'Elbingue.

Les troubles de la République au commencement du Siècle sont encore trop présent à notre Memoire; Je ne vous en parle, que pour me plaindre du Refus des Secours que la République auroit eû droit d'attendre alors de la Maison Royale de Prusse par la teneur de ce même Traité de *Welom*.

Vous

* *Puffend: Liv. IX. §. VII.*

Vous sçavés comme moi les Enrollemens forcés des Sujets de la République sous le Règne du feu Roi de Prusse & sous celui du Roi regnant : les Prétentions actuelles du Roi de Prusse sur les trois Villages appartenants au Prince Evêque de Cracovie, & les Violences avec lesquelles il a entrepris de les soutenir vous sont trop connues pour que je ne me contente pas de Vous les indiquer ; Par tout ce qui s' est passé depuis le Règne de Frédéric Guillaume jusqu' à celui de Frédéric III. inclusivement je ne vois aucune Epoque où le Troc du Vasselage de la Maison de Prusse contre son Amitié ait été avantageux à la République.

Suivant les Maximes de la Politique transmise à S. M. Prussienne par ses Ancêtres & par elle parfaitement adoptée, il s' en suivroit, que la République auroit non seulement accordé les plus grands avantages, sans aucun retour, à la Maison de Brandebourg par le Traité de *Welow*, mais qu' elle lui auroit encore fourni par le même Traité le Prétexte d' exiger de la Nation Polonoise qu' elle servit elle-même à préparer les chaines que l' ambition du Roi de Prusse lui destine.

Il a été un tems où la grande Puissance de la Maison d' Autriche & la Contiguïté de ses Possessions ont allarmé nos Peres: en réfléchissant un Instant sur ce qu' il en coûte à l' heritière de cette Maison pour résister au Roi de Prusse, & en considérant les Alliances qu' Elle a été obligée de contracter, pour se Couvrir de son ambition, il est malheureusement trop clair qui nous avons aujourd'hui à redouter.

J' ai cherché inutilement sur quoi pourroit porter l' Interêt commun & naturel qui uniroit la République à la Maison de Brandebourg & bien loin de trouver dans la Puissance du Roi de Prusse de Motifs de Confiance pour la Pologne je n' y ai vû que les Sujets les plus réels de Crainte, & peut-être très prochaine: en supposant pour un Instant (ce qui j' espère, n' arrivera pas) que les Suites répondissent aux Vuës ambitieuses du Roi de Prusse, & qu' après avoir abimé l' Electorat de Saxe ce Prince fut assés modéré pour donner la Paix à l' Imperatrice Reine, en détachant cependant quelques Cercles de la Bohême, croyés Vous de bonne foi, sûr de ne plus être inquieté par ces Puissances voisines, qu' il ne pensât pas à faire valoir ses Pretentions sur la Ville de Danzig & sur toute la Pomérélie? Ce qu' il a fait dans l' Electorat de
Saxe

Saxe par *Raison de Guerre*, comme il s'en explique Lui même, doit nous faire soupçonner combien il est porté à confondre Droit & Convénance: J'ai le plus profond respect pour la Personne du Roi de Prusse, la plus haute Estime de ses Talens, mais je ne conseillerai jamais à la République de dépendre de sa Moderation; dans ce Cas le prétendu Boulevard de nôtre Indépendance pourroit bien devenir une Citadelle pour nous assujettir.

J'ignore le Parti que prendra la République dans les Circonstances présentes, mais je crois fermement:

Qu'il est de sa Dignité d'en profiter pour se faire restituer les Territoires Elbingue & d'Draheim engagés pour une Somme modique dont un de ses Sujets fourniroit le Remboursement:

De son Honneur de fournir à son Roi tous les Secours qu'Elle pourra, pour l'aider à recouvrer son Electorat injustement envahi & enfin:

De sa Prudence, de ne rien négliger de tout ce qui peut mettre des bornes à la Cupidité du Roi de Prusse.

Voilà, Monsieur, les Réflexions que j'ai faites sur l'Ecrit Prussien que Vous m'avez envoyé, Je les sou mets à Vôtre Jugement & à celui de tous nos Compatriotes; & Je souhaite ardemment qu'elles puissent hâter une Résolution unanime & généreuse.

Je n'ai point reconnu au reste dans ces *Considerations* la main même du Roi de Prusse, comme Vous me l'avez marqué: si cela étoit, en comparant la négligence de son stile au soin extrême qu'il prend de ses Troupes, je jugerois qu'il compte plus sur la force de ses Armées que sur celle de ses Raisons.

J'ai l'honneur d'être &c.

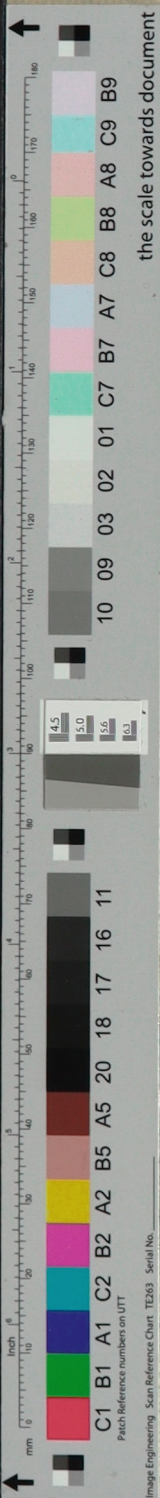




Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker

http://purl.uni-rostock.de/rostdok/ppn1789540763/phys_0016

DFG



the scale towards document

s qu'Elle en pourroit retirer pour elle-même
ns ceux qu'Elle procureroit à son Maître com-
xe.

e, Monsieur, que je n'ai pû m'empêcher de
tion affectueuse d'Alliance éternelle entre la
russie & la République de Pologne: Vous vous
Occasion ce qui arriva au Marquis de Bran-
russie, lorsqu'il prétendit avoir Séance à la Diète
mort de Sigismond Auguste: on répondit ex-
Envoyé: que son Maître devoit être content
des Bienfaits de la Couronne de Pologne mais
Place qu'il demandoit au Senat & du Droit de
la République ne jugeoit pas à propos de
mande: ce Refus fait en 1612. ne paroît pas
ec l'éternité de l'Alliance entre la République
de Prusse.

au Traité de *Webow* 1657. l'Electeur Frédéric
ur de la Paix qu'il fit avec la République &
engagea de lui fournir contre ses Ennemis,
veraineté de Prusse, conclut une Alliance per-
ple avec le Roi & la République de Pologne,
mes du Traité devoit tenir lieu de son ancien
ours mutuels pour la Guerre contre les Sué-
au terme de dix Ans par une Convention
ne Jour & on ajouta dans le Traité qu'au Cas
Suite quelque Guerre contre le Roi & la Ré-
ne, l'Electeur ou ses Descendans seroient re-
Corps auxiliaire de 1500. hommes de pié &
Réciproquement le Roi & la République de-
nt par le même Traité à ne permettre l'Entrée
aucun Ennemi de la Maison Electorale de
veiller à la Défense & à la Conservation du
tout, ajoute le Traité, si la Guerre que l'on
à l'Electeur ou à ses Descendans se faisoit en
r lui ou eux fourni à la République. Voila,
principal que l'on produit en faveur de S. M.
aité comme Vous voles, absolument deffensif
Prusse ne peut être réclamé par la Maison de
):(3 Bran-